



## USL JOGGING -Règlement intérieur

### 1 - Définition d'un membre

Un membre doit avoir plus de 16 ans et être à jour du paiement de sa cotisation annuelle.

### 2 - Cotisation

Pour les inscriptions au club, la cotisation est pleinement due par les membres du début de la saison sportive jusqu'au 15 juin de l'année suivante.

Au-delà du 15 juin et jusqu'à l'assemblée générale suivante, une cotisation réduite sera demandée.

### 3 - Pour participer aux activités sportives et aux compétitions

Le membre est tenu de présenter un certificat médical en cours de validité<sup>1</sup>.

Ce certificat médical original ou sa copie certifiée conforme par le membre doit être lisible et mentionner les informations suivantes :

- Date d'émission du certificat
- Nom, prénom, date de naissance
- « non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition »

Sont également acceptées les licences FFA (Fédération Française d'Athlétisme) et FFT (Fédération Française de Triathlon).

### 4 - Assurance

L'assurance responsabilité civile du club garantit :

- La responsabilité civile générale et de dépositaire
- La défense des droits des assurés.
- Les dommages corporels de l'ensemble des adhérents : Capital en cas de décès ou d'incapacité permanente
- L'assurance des biens immobiliers

L'assurance responsabilité civile du club ne garantit pas :

- Les membres dont le certificat médical n'est pas à jour.
- Les risques des personnes transportées dans les véhicules des membres. Ces risques sont du ressort de l'assurance des propriétaires des véhicules concernés.

### 5 - Inscriptions aux courses

Le club édite chaque année une liste de courses pour lesquelles il propose de centraliser les inscriptions. Cette liste est communiquée aux membres dans le compte- rendu de la première réunion du Conseil d'Administration (**CA**) qui suit l'Assemblée Générale du club.

Le club peut décider de prendre en charge tout ou partie des frais d'inscription pour certaines de ces courses (voir point n°6 - Prise en charge des frais d'inscription)

Pour s'inscrire aux courses par le biais du club, il faut :

- s'inscrire au plus tard 5 jours avant le jour de la course,
- porter le maillot du club.

### 6 - Prise en charge des frais d'inscription aux courses

Tout membre inscrit sur une course dont les frais d'inscription sont pris en charge par le club s'engage à participer à cette course. En cas de non-participation, le **CA** pourra demander au membre de rembourser ces frais.

### 7 - Marathon / Trail du club

Le club participe à tout ou partie des frais d'inscription de 1 trail ou 1 marathon par an pour chaque membre.

Le montant de cette participation est décidé au **CA** et la priorité est donnée au trail ou au marathon organisé par le club.

Un membre qui souhaiterait une participation du club pour une autre course que celles organisées par le club

---

<sup>1</sup> Un certificat médical est valide durant un an à partir de la date d'émission



## USL JOGGING -Règlement intérieur

est tenu de venir soumettre son projet au comité au minimum 6 mois à l'avance. En cas d'acceptation du financement par le comité, il s'engage à ouvrir cette sortie aux membres sur l'intranet du club et envoyer ensuite un compte-rendu de la course ainsi que les résultats.

Le coureur doit dans tous les cas porter le maillot du club pour cette course.

### 8 - Ethique du membre

Le club ne cautionne pas et ne couvre pas juridiquement :

- Le membre qui participe à des épreuves sans dossard (avec ou sans le maillot du club)
- Le membre qui donne son dossard à un autre coureur (du club ou d'ailleurs) , même si celui dernier est de la même catégorie, de même niveau, et qu'il est en possession d'un certificat médical en cours de validité.
- Le coureur qui ne respecte pas les réglementations des épreuves sur lesquelles le club l'a engagé.

Tout membre qui représente l'USL Jogging doit avoir une attitude sportive et respectueuse.

Le **CA** se fera juge des divers cas de figures et récidives, qui pourront entraîner une éventuelle exclusion.

En outre, il est demandé à chaque membre de prendre connaissance de la charte Jog'Ethic2d du club (en annexe au présent règlement).

### 9 - Maillots

Les membres sont tenus de porter le maillot du club sur les compétitions payées par le club en utilisant les vêtements remis gratuitement. Un manquement permanent à cette règle obligerait le comité à remettre en cause la prise en charge de l'inscription aux courses pour les membres concernés.

### 10 - Actions d'autofinancement.

En plus d'une participation à notre course Entre Dunes et Mer qui est demandée à chaque membre, le **CA** sollicite un acte de bénévolat de la part de chaque adhérent sur des actions prévues en début de saison.

Tout adhérent, absent permanent et sans raison valable sur ces actions de bénévolat pendant 1 an, perd tous ses droits de remboursement de courses et d'achat d'équipement à coût réduit.

### 11 - Site intranet du club .

Chaque membre reçoit gratuitement un accès au site intranet du club via son compte google personnel.

En cas de non renouvellement de sa cotisation ou de sa démission, son accès au site est automatiquement désactivé.

En cas de démission ou non renouvellement de son adhésion, le membre qui souhaiterait néanmoins garder son accès au site intranet du club devra en faire la demande écrite et motivée au **CA**.

Le **CA** statuera alors sur le bien-fondé de la demande et prendra sa décision lors de sa réunion suivante.

Le site intranet étant privatif, les membres s'engagent à respecter la vie privée des autres membres en ne rendant pas publiques les informations diffusées sur le site.

### 12 - Photos

Les photos prises à l'occasion des activités publiques du club peuvent être utilisées pour la promotion ou à titre d'information sur le club (ex : site web, journaux, brochures,...)

Tout membre qui ne souhaite pas que son image soit diffusée dans ce cadre (en dehors des photos de groupe) est prié d'en faire la demande écrite au président.

### 13 - Locaux

L'accès aux locaux mis à la disposition des membres est réservé exclusivement à l'usage des membres pendant les heures d'entraînements. Il convient à chacun de se soumettre au règlement intérieur de ces locaux.

### 14 - Sécurité

Les membres sont tenus de respecter le code de la route au cours des entraînements du club. A la tombée de la nuit, ils doivent porter des vêtements réfléchissants.

# USL JOGGING -Règlement intérieur

## ANNEXE



### **La Charte Jog'Ethic2d USL Jogging - Entre Dunes et Mer**



#### **1987 Rapport Bruntland :**

« Développement durable = un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

**Avec sa charte, l'USL jogging s'engage dans une démarche citoyenne de respect de l'Homme et de l'Environnement dans différents domaines :**

#### **I SOCIAL**

- Permettre au plus grand nombre de participer, moyennant une adaptation des tarifs pour certaines catégories de personnes.
- Valoriser le travail des bénévoles par une promotion de leur activité dans les supports de communication et pendant l'évènement par une identification facile.
- Donner aux bénévoles la possibilité de se former aux responsabilités qu'ils assumeront avant et pendant la manifestation.
- Privilégier les partenaires et fournisseurs qui ont une politique sociale adaptée.

#### **II COMMUNICATION ECO-RESPONSABLE**

- Limiter la production d'imprimés de communication.
- Favoriser la communication électronique.
- Privilégier les matériaux éco-labellisés.
- User de supports de signalisations respectueux de l'environnement, naturels, réutilisables ou recyclables

#### **III ENVIRONNEMENT**

- Privilégier les partenaires et fournisseurs qui développent une politique environnementale.
- Sensibiliser les participants et les spectateurs à la protection de l'environnement et des écosystèmes
- Limiter la pollution et les nuisances générées par la manifestation.
- Limiter la consommation d'eau et d'énergie
- Promouvoir le comportement citoyen et responsable des bénévoles.

#### **IV TRANSPORTS**

- Limiter les déplacements nuisant à l'environnement pour réduire l'empreinte carbone.

#### **V ALIMENTATION et SANTE**

- Distribuer des ravitaillements sains et adaptés à la pratique sportive en privilégiant les productions locales, d'agriculture biologique ou issus du commerce équitable.
- Informer et sensibiliser les participants et les spectateurs sur les besoins nutritionnels spécifiques à la pratique sportive.
- Limiter le gaspillage en offrant les denrées inutilisées aux associations de solidarité dans le respect de la législation.

#### **VI SENSIBILISATION et EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Mener une action de Promotion et Sensibilisation auprès des participants, spectateurs et bénévoles.
- Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans la répartition des tâches et la distribution des récompenses.
- Répartir équitablement les récompenses entre les différentes catégories de coureurs.